



# Rapport d'activité 2020

N°5



*Générateur participatif d'énergies en Côte-d'Or*

---

## Sommaire

pour trouver sa route

---

### **Le mot du Président** .....

**1**

pour témoigner sur une année de fonctionnement

### **Carte d'identité** .....

**2**

pour rencontrer le Conseil d'administration

### **Éolien** .....

**4**

pour utiliser l'énergie du vent

### **Photovoltaïque** .....

**6**

pour utiliser l'énergie du soleil

### **Les chiffres** .....

**9**

pour faire les comptes

#### **Directeur de la publication**

Jean-Michel Jeannin

#### **Dépôt légal en cours**

#### **Tirage**

300 exemplaires - juin 2021

#### **Crédits photographiques**

© SEML Côte-d'Or Énergies

sauf

© BF Énergie - (couverture  
Longwy-sur-le-Doubs, p6)

© Labergement-les-Seurre (p8)

---

## Une mission

## pour développer les énergies renouvelables

---

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée en 2015 à l'initiative du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or. Sept actionnaires, publics et privés, ont constitué le capital de départ de 570 000 € : le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, SICAE Est, Nièvre Énergies et Dijon Céréales. Ils ont été rejoints en 2019 par la Banque des Territoires et le SIED 70. Aujourd'hui, le montant du capital s'élève à 2 240 000 €, détenu en majorité par les partenaires publics. À l'heure des choix qui conditionneront la transition énergétique, cette société a pour mission de développer, d'investir, de construire et d'exploiter tous moyens de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables, notamment l'éolien, le photovoltaïque au sol et sur toitures, l'hydroélectricité et la biomasse. Les projets de la SEML s'effectuent dans le cadre de la politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique. La structuration de la SEML lui permet de créer des filiales pour chaque projet, et offre la possibilité aux citoyens de participer financièrement aux projets. Ainsi ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire.

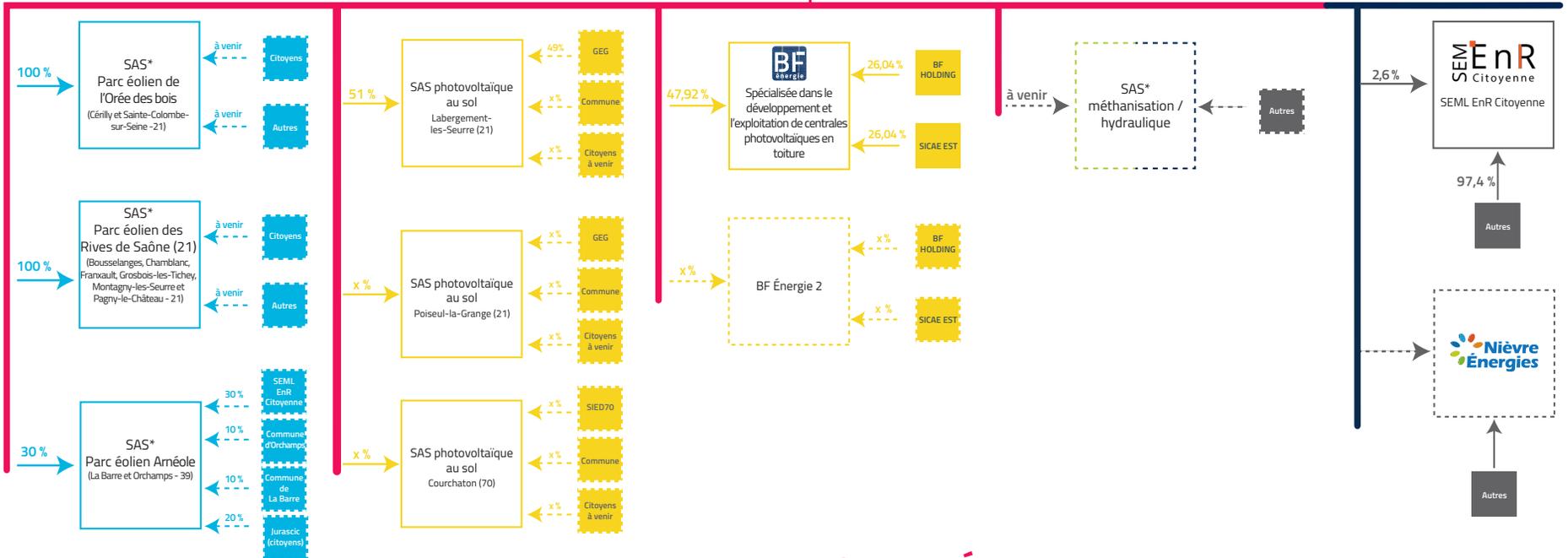
Collège public des actionnaires (de 51 % à 85 %)



Collège privé des actionnaires (de 15 % à 49 %)



Capital social : 2 240 000 €



### Structure de la SEML Côte-d'Or Énergies

\*SAS : Société par Actions Simplifiée

**Développer  
les énergies  
renouvelables** pour  
réussir la transition  
énergétique locale



## Le mot du Président pour témoigner sur une année de fonctionnement

*2020. D'aucuns diront année noire. D'autres, année maudite. Indéniablement, 2020 restera de mémoire d'homme comme une année de bousclements, de remises en question. Une année où la nature reprend ses droits et où l'Homme s'incline. J'aime à croire que ce triste épisode nous encourage à davantage nous investir dans la lutte contre le réchauffement climatique et le développement des énergies renouvelables, notre cœur de métier au sein de la SEML Côte-d'Or Énergies.*

*Pour nous, balayant les nuages de la pandémie, l'année fut placée sous le signe du soleil avec une large part de nos investissements (1,6 million d'euros) dédiée à la construction de centrales photovoltaïques en toiture. Notre partenariat au sein de BF Énergie nous permet d'être réactifs, de construire avec vélocité et, bien sûr, de participer à l'économie locale. Les discussions sont d'ailleurs en cours afin de créer une seconde société, à l'image de BF Énergie, pour le développement d'autres centrales en toiture. À terme, 5 MW viendront s'ajouter aux 3,6 MW déjà installés ou en passe de l'être avec BF Énergie.*

*Et puisque les rayons du soleil ne touchent pas que les toits, nous avançons aussi dans le développement de centrales au sol. Nous avons d'ailleurs pris attache avec d'autres partenaires spécialisés dans ce type de projets (GEG EnR) pour les construire ensemble.*

*La SEML est entrée concrètement dans la course de la transition énergétique. Deux de nos projets éoliens sont en développement. Le dernier, nous avons dû, malheureusement, le laisser au bord de la route, stoppé net par le refus de l'État, avant son instruction... .*

*Développer un tel projet demande un grand investissement et une réelle implication des élus mais aussi des habitants. De rencontres en rencontres, d'études en études, nous explorons toutes les possibilités afin de construire un projet mesuré et viable sur le long terme. Les élus de Minot nous avaient confié le projet et je les en remercie. Les habitants sont venus nombreux aux différentes réunions et ils ont pu exprimer leurs craintes et leurs avis. Je les en remercie tout autant. C'est, à mon sens, dans une entente comme celle-ci que des projets constructifs peuvent voir le jour.*

1

Jacques Jacquenet

---

## Carte d'identité

### pour rencontrer le Conseil d'administration

---

**7 Conseils d'administration et 2 Assemblées générales ont eu lieu en 2020.**

Le 3 mars, Tiphaine Dhulst vient remplacer Gilbert Puyravaud en tant qu'administrateur de la SEML (Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne) lors d'un Conseil d'administration puis lors de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juillet.

Les élections municipales de 2020 ont conduit au renouvellement des administrateurs pour le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or et le SIED70. Le Conseil d'administration a donc procédé à l'élection du Président. Le 26 octobre, Jacques Jacquenet a été reconduit dans ses fonctions à l'unanimité.

2



### Le 27 janvier

Le Conseil d'administration a renouvelé les adhésions de la SEML à France Énergie Éolienne (FEE), au Syndicat des énergies renouvelables (SER) et à la fédération des EPL (Entreprises publiques locales). Ces organismes assurent le suivi réglementaire et technique dans le domaine des énergies renouvelables et apportent un appui juridique indispensable.

## Composition du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet  
Président  
(Président du SICECO)



Christine Seguin-Voye  
(SICECO)



Luc Baudry  
(SICECO)



Bruno Bethenod  
(SICECO)



Claude Fontaine  
(SICECO)



Pascal Grappin  
(SICECO)



Jean-Noël Mory  
(SICECO)



Frédérique Colas  
(Conseil régional)



Pascal Gavazzi  
(SIED 70)



Sophie Diemunsch  
(Banque des Territoires)



Christian Euler  
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet  
(SICAE EST)



Eric Klingler  
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst  
(Crédit Agricole)

## Éolien

### pour utiliser l'énergie du vent

La variante d'implantation étant validée, le dossier de demande d'autorisation pour le projet du parc de l'Orée des bois se poursuit durant l'année 2020. 2021 verra son dépôt auprès des services de l'État.

Du côté de la plaine de Saône, le projet des Rives de Saône poursuit son développement. La SEML organise une permanence publique le 23 octobre afin de présenter les études, les variantes envisagées ainsi que les mesures de compensation et d'accompagnement. Les habitants font part de leurs questions et de leurs suggestions. Une lettre d'information ainsi qu'une synthèse des résultats des études à destination des habitants est ensuite publiée.



Permanence publique pour le projet éolien des Rives de Saône - 23 octobre - Franxault

#### Menace sur le développement éolien en Bourgogne-Franche-Comté

En augmentant la surface de ses Réseaux Très Basse Altitude (RTBA), le Ministère des Armées porte un coup dur au développement de l'éolien en Bourgogne-Franche-Comté. La concrétisation de ce projet entrainerait une concentration des parcs éoliens dans des zones déjà denses, et ce, en totale contradiction avec la volonté du Gouvernement d'un développement équilibré des parcs. Cette importante extension des couloirs RTBA impacte la filière éolienne, déjà soumise à de fortes contraintes qui sont justifiées (environnement et espèces protégées, paysages et monuments historiques, ressource en vent, raccordement électrique, sites nucléaires, bases militaires, ...) et met un peu plus à mal l'essor des projets.

La SEML Côte-d'Or Énergies, accompagnée par les trois autres SEML de la Région spécialisées dans le développement des énergies renouvelables (SEM EnR Citoyenne – 39 ; Nièvre Énergie – 58 ; Yonne Énergie – 89), est partie en campagne et a sollicité l'appui de la Présidente de Région afin de demander le retrait de ce projet. Après avoir rappelé l'impact négatif qu'aurait cette décision sur les objectifs de la Région en matière de développement éolien, cette dernière a interpellé Élisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire lors de sa venue à Dijon le 4 juin, afin de solliciter son intervention auprès de Florence Parly, Ministre des Armées. En effet, les évolutions des couloirs aériens doivent prendre en compte les activités économiques dont le territoire a besoin pour son attractivité et son autosuffisance, notamment énergétique.

### Co-développer un projet avec la SEML EnR Citoyenne,

les communes de La Barre et Orchamps (39) ainsi que la coopérative régionale Jurascic.

Si les décisions sont prises à l'unanimité par les 5 acteurs, ce sont les deux SEML qui investissent dans les études destinées à déposer l'autorisation de construire en Préfecture. Lorsque le parc sera en passe d'être construit, les communes et les citoyens, via Jurascic, pourront investir à leur tour.

Les premières études de développement sont en cours avec notamment l'étude du gisement de vent.

## Des lavières privées d'éoliennes

Fin 2019, le Préfet adresse un arrêté de rejet pour le projet éolien des Lavières à Minot (21). La principale cause de ce rejet est l'impact qu'aurait le parc sur la biodiversité et notamment sur la cigogne noire. Pourtant, la SEML avait imaginé un projet qui tenait compte du biotope et du contexte local. Notamment, elle proposait un parc de seulement 4 éoliennes venant s'intégrer en prolongement du parc existant de La Bretelle-Echalot.

La SEML n'a pas souhaité formuler un recours, marquant le point d'arrêt définitif au projet.

Pour tous les projets, un mât est implanté sur site dès le début des études. Du haut de ses 100 mètres, il permet de mesurer le gisement en vent et donc le potentiel de production d'énergie éolienne mais également l'activité des chauve-souris.

Ce mât joue un rôle important dans les études environnementales car il permet de déterminer la rentabilité du site.

Durant toute la campagne de mesures, il a fait l'objet de

contrôles périodiques afin de s'assurer de sa stabilité et du bon fonctionnement des capteurs.

Un projet éolien devient rentable lorsque la vitesse du vent atteint un minimum de 5 m/s.

Durant la durée de vie du parc, le mât permet de contrôler les données des études.

À la fin ou lorsque le projet n'a pas reçu l'autorisation de construction, le mât est démantelé et le développeur remet le site à son état initial.



Démantèlement du mât et remise en état du site des Lavières - 28 et 29 avril - Minot

## Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Pour la construction de centrales photovoltaïques en toiture, la SEML Côte-d'Or Énergies a pris des participations à hauteur de 47,92 % dans BF Énergie. Initialement, les sociétés BF Holding (26,04 %) et CRYO (26,04 %) complétaient ce partenariat. En 2020, CRYO vend ses parts à la SICAE Est (par ailleurs actionnaire de la SEML Côte-d'Or Énergies). En parallèle, le capital est augmenté de 75 000 €.

BF Énergie permet aux collectivités, aux entreprises ou à des agriculteurs de valoriser un patrimoine immobilier d'une surface minimale de 500 m<sup>2</sup> (bâtiment d'usine, bâtiment tertiaire, bâtiment agricole, salle des fêtes, gymnase) en finançant, en construisant et en exploitant une centrale photovoltaïque sur leur toiture. En contrepartie, le loueur reçoit un loyer de la part de BF Énergie.

BF Énergie revend ensuite l'électricité à EDF via des contrats

d'obligation d'achat. Pour une de ses centrales, BF Énergie a transféré les contrats à SELFEE, opérateur qui intervient dans le cadre d'une expérimentation, dite « boucle locale<sup>1</sup> », pilotée par la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche .

BF Énergie fait appel à l'installateur O'SiToiT SARL basé à Aiserey (21) pour la construction et la maintenance des centrales. Cette entente permet de contribuer à l'activité économique et à la préservation des emplois locaux.

Fort du succès de BF Énergie, la SEML lance une réflexion sur la création d'une deuxième société qui interviendrait sous les mêmes conditions. À terme, ce sont 5 MW de puissance installée, soit 15 centrales qui pourraient voir le jour, permettant d'alimenter 2 350 foyers en électricité (hors chauffage).

### Centrales photovoltaïques toitures

30 projets dont 15 en fonctionnement fin 2020

1 623 kWc de puissance installée

9 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques déployés (soit 49 courts de tennis)

1,6 million d'euros d'investissement

Environ 800 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

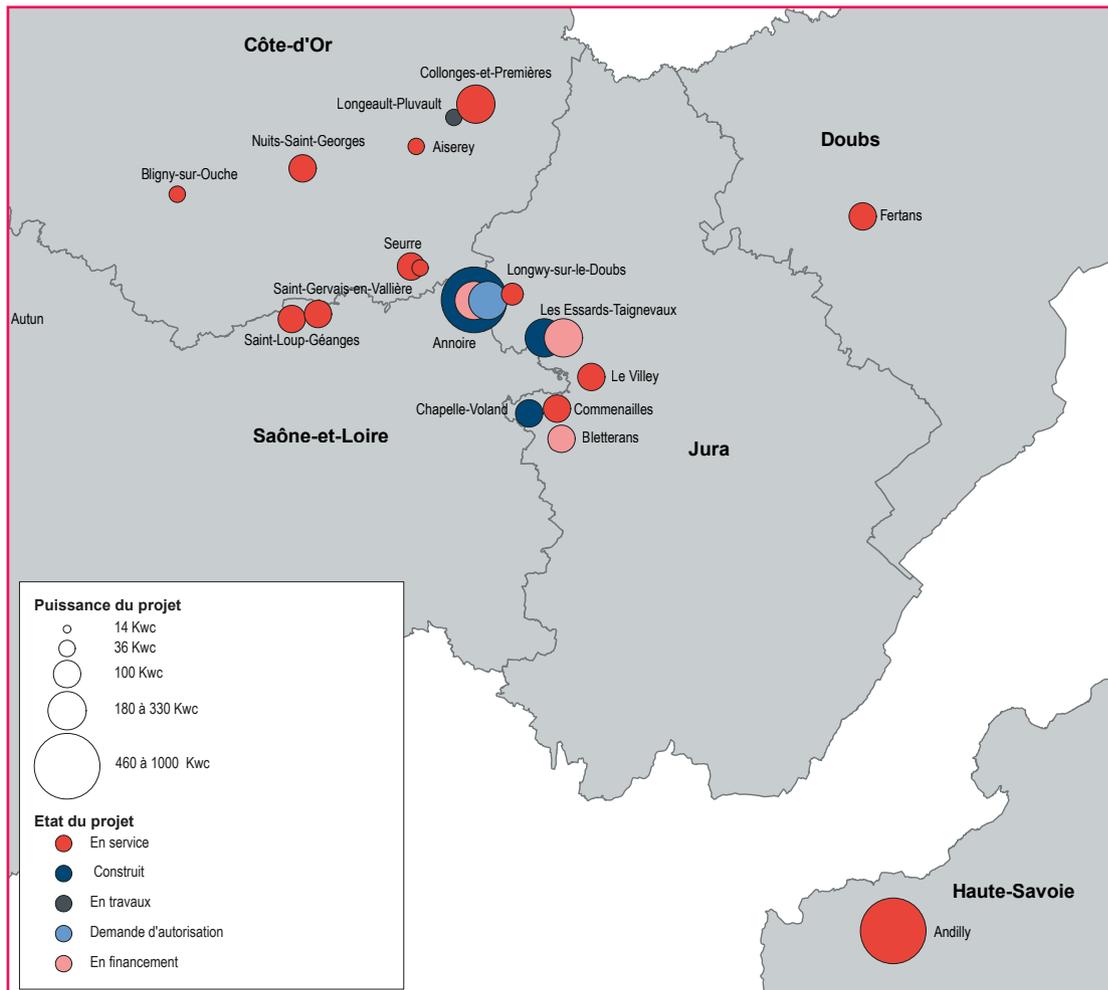


Centrale photovoltaïque de Collonges-et-Premières, installée sur les toits d'Esprit Bois 21

<sup>1</sup>Une « boucle locale » consiste à vendre localement l'énergie produite sur place.

# Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

## Les centrales photovoltaïques de BF Énergie



## Photovoltaïque

### pour utiliser l'énergie du soleil

Du toit au sol, il n'y a qu'un pas que la SEML franchit en 2020.

À **Labergement-les-Seurre (21)** tout d'abord. Abandonné depuis quelques années, le site des Toupes, remplit tous les critères pour accueillir une centrale photovoltaïque au sol. La SEML, en association avec GEG EnR, filiale de la SEML « Gaz Électricité de Grenoble » et spécialisée dans le développement de projets d'énergies renouvelables, est retenue par la commune. Les études nécessaires à la réalisation du dossier de demande d'autorisation démarrent durant l'été et se poursuivront pendant une année. Les passages d'écologues seront complétés par un travail sur les aspects paysagers. D'un montant d'environ 4 millions d'euros, la centrale devrait posséder 7 hectares de panneaux solaires d'une puissance estimative de 4,99 MWc produisant 5 950 MWh/an soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 2 530 foyers.

En association avec GEG EnR, la SEML développe également une centrale à **Poiseul-la-Grange (21)** sur un terrain communal de 5 hectares inutilisé depuis une quinzaine d'années. 2 700 MWh devraient être produits par an.

Direction ensuite **Courchaton (70)** où la SEML lance, fin décembre, le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'emplacement d'une ancienne carrière communale dont l'exploitation est terminée : 8 hectares de panneaux solaires d'une puissance estimative de 3,5 MWc produisant 3 600 MWh/an soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 1 536 foyers.

Passage par la Saône-et-Loire où la SEML répond, en coordination avec Egrega spécialiste du développement des énergies renouvelables et le SYDESL (Syndicat d'énergie de Saône-et-Loire) à l'appel à projet de la ville de **Mâcon** qui souhaite construire une centrale photovoltaïque à la place d'une ancienne décharge. La proposition ne sera pas retenue.

Notons enfin la réponse attendue début 2021 à l'appel à projet de la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche pour un projet envisagé autour de la piste de l'aéroclub de Mâconge.

### 3 projets en développement

20 hectares de panneaux photovoltaïques

11 MWc de puissance produisant 12 500 MWh/an soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de plus de 5 300 foyers.

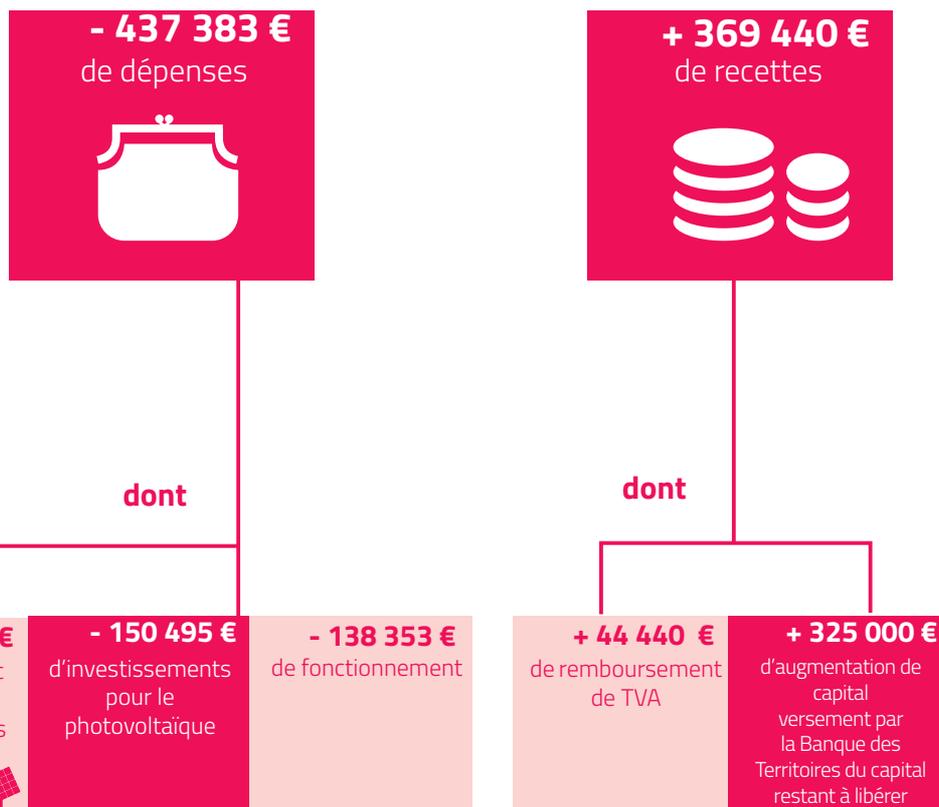


Joëlle Dufour, maire de Labergement-les-Seurre, sur le site des Toupes

## Les chiffres pour faire les comptes

Les sommes disponibles ont vocation à être investies par la SEML dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables participant ainsi à la transition énergétique. En faisant appel à des entreprises locales pour la construction des centrales, la SEML contribue au développement de l'activité économique de son territoire.

**653 313 €** disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2020



**585 371 €** disponibles au 31 décembre 2020

## **SEML Côte-d'Or Énergies**

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 240 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

[direction@cotedor-energies.fr](mailto:direction@cotedor-energies.fr)